



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 14 décembre 2010**  
**19 heures 00**

-----

SL/VC

N° 001125

Personnel -  
Règlement intérieur  
du Comité Technique  
Paritaire (CTP)

**Le mardi 14 décembre 2010 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) représentée par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint)

**ABSENTS EXCUSES** : Mme GREGOIRE-GALLIER Maggy (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Le Comité Technique Paritaire est l'instance que l'administration employeur doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions, notamment sur les questions relatives :

- A l'organisation et au fonctionnement des services ;
- A l'évolution des effectifs, des emplois et des compétences ;
- A la politique générale de formation du personnel ;
- Aux incidences des principales décisions budgétaires sur la gestion des emplois.

La loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction

Il est donc proposé de modifier le règlement intérieur du Comité Technique Paritaire de la Ville d'APT.

Ce règlement intérieur a pour objet de préciser, conformément à l'article 23 du décret n°85-565 du 30 mai 1985, modifié, les conditions de fonctionnement du Comité Technique Paritaire de la Ville d'APT.

Le règlement intérieur du Comité Technique Paritaire de la Ville d'APT donne des informations sur :

- Les compétences du CTP ;
- La composition du CTP ;

Le déroulement des réunions (fréquence, convocations, séances) ;  
Les délibérations et avis (suite à une réunion des membres du CTP) ;  
Le siège du CTP ;  
Les droits et obligations des membres du CTP ;  
Les possibilités de modifications de la composition du CTP et de son règlement intérieur.

Le Comité Technique Paritaire, dans sa séance en date du mercredi 10 novembre 2010 a émis un avis favorable à l'unanimité quant à la modification du règlement intérieur du Comité Technique Paritaire de la Ville d'APT.

## **A L'UNANIMITE LE CONSEIL**

**APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du Comité Technique Paritaire de la Ville d'APT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement intérieur du Comité Technique Paritaire de la Ville d'APT et toutes les pièces s'y rapportant.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**